


Déclaration des performances sable cycloné

N° PV003F – 2025-09-25

1. Identification unique	Sable quartzeux	
2. Marquage	0/1 conforme à NEN-EN 12620, EN 13139 et EN 13242	
3. Application	Sable pour utilisation dans le béton, le mortier et les matériaux non liés ou liés hydrauliquement. Ne convient pas pour le travail visuel.	
4. Nom et adresse de contact du fabricant	Zandbedrijf Velbo BV Luikersteenweg 316/A000 3920 LOMMEL	
5. Nom et adresse de contact du mandataire	Aucun	
6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Système 2+	
7. Identification de l'organisme notifié comme exigé dans la norme harmonisée	L'organisme de certification notifié Kiwa Nederland B.V. (numéro d'identification 0956) a réalisé selon le système 2+ une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et une surveillance, une évaluation, et une appréciation permanente du contrôle de la production en usine. Il a délivré le certificat de conformité pour le contrôle en usine sur cette base. 0956-CPR-0949	
8. Activité de l'organisme notifié comme exigé dans la spécification technique harmonisée	Sans objet	
9. Performances déclarées		
	Caractéristiques essentielles	Performances
4.3. Catégorie de granulométrie	G _F 85	NEN-EN 12620 NEN-EN 13139 NEN-EN 13242
Tamis DIN ISO 3310-1	Limites supérieure et inférieure	
2,000	100-100	
1,400	100-100	
1,000	100-95	
0,250	85-35	
0,063	3-0	
4.4. Forme du grain	S.o.	
5.5. Absorption d'eau	0,2 %	
5.5. Densité de particules	2,59 Mg/m ³	
4.5. Teneur en coquillages	S.o.	
4.6. Quantité de particules fines < 63 µm	f ₃	
6.2. Teneur en chlorure	< 0,001 %	
6.3.1. Sulfates solubles dans l'acide	AS _{0,2}	
6.3.2. Teneur totale en soufre	< 0,1 %	
6.4.1. Retardement de la liaison et du durcissement	Satisfaisant	
5.7.2. Stabilité volumétrique	NPD	
5.7.3. Sensibilité ASR	0,2 vol. % de particules potentiellement réactives (CUR 89)	
Composants dangereux libérés	NPD	
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.		
Lommel, le 25 septembre 2025	Signé : A. Vanvelthoven Directeur	